



## CONVOCAATION DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire de la Commune de Crans-Montana est convoquée le

**Mardi 19 décembre 2023 à 19h00**  
à la salle polyvalente de Martelles à Chermignon-d'en-Bas

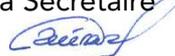
L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée, désignation des scrutateurs, contrôle des présences.
2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire du 12 juin 2023.
3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée primaire extraordinaire du 20 novembre 2023.
4. Approbation de la vente des parkings de la Commune de Crans-Montana à la Société des Parkings de Crans-Montana SA.
5. Approbation des décisions fiscales applicables à l'exercice 2024.
6. Présentation et approbation de la dépense et du crédit d'engagement relatifs à l'irrigation de Loc et de Corin.
7. Approbation de l'avenant au règlement sur la gestion des déchets concernant le fonctionnement des balances dans les déchetteries intercommunales.
8. Lecture et approbation des budgets de fonctionnement et d'investissements 2024.
9. Lecture des compétences inaliénables de l'Assemblée primaire.
10. Présentation de la planification financière 2025-2028.
11. Achat des parkings des remontées mécaniques par la Société des Parkings de Crans-Montana SA : information.
12. Sujets d'actualité et divers.

Recevez, chères citoyennes et chers citoyens, nos salutations les meilleures.

COMMUNE DE CRANS-MONTANA

Le Président  
  
Nicolas Féraud

La Secrétaire  
  
Carine Vocat

Crans-Montana, le 28 novembre 2023.

N.B. : Les annexes peuvent être consultées et téléchargées directement depuis le site communal [www.commune-cransmontana.ch](http://www.commune-cransmontana.ch)